



# Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. : générale  
20 avril 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2020**

22-23 juin 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

## **Rapport de la première session ordinaire du 14 février 2020**

### **I. Élection du bureau**

1. Le 14 janvier 2020, le Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a procédé à l'élection des membres de son bureau pour l'année 2020. Le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (ONU), Jukka Salovaara (représentant les États d'Europe occidentale et autres États), a été élu Président du Conseil d'administration. Les vice-présidents élus représentent les groupes régionaux suivants : a) États d'Asie et du Pacifique : Sukhbold Sukhee, Représentant permanent de la Mongolie auprès des Nations Unies ; et b) États d'Europe orientale : Eka Kipiani, Conseillère de la mission permanente de la Géorgie auprès des Nations Unies.

2. La Présidente sortante, Penelope Beckles, Représentante permanente de Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies (représentant les États d'Amérique latine et des Caraïbes), a félicité le Président et les vice-présidents entrants. Elle a également remercié le Conseil d'administration, en particulier les vice-présidents sortants ayant travaillé à ses côtés pendant son mandat : Susan Mwangi, Ministre Conseillère de la Mission permanente du Kenya auprès des Nations Unies (représentant les États d'Afrique), qui a pris ses fonctions à la suite de Koki Grignon à l'issue du mandat de cette dernière à New York en qualité de Représentante permanente adjointe ; Marwan Ali Noman Aldobhany, Représentant permanent adjoint du Yémen auprès des Nations Unies (représentant les États d'Asie et du Pacifique) ; Katalin Bogyay, Représentante permanente de la Hongrie auprès des Nations Unies (représentant les États d'Europe orientale) ; et Natalie Cohen, Conseillère de la Mission permanente de l'Australie auprès des Nations Unies (représentant les États d'Europe occidentale et autres États).

3. Lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration, qui s'est tenue au siège de l'ONU le 14 février 2020, Victoria Sulimani, Représentante permanente adjointe de la Sierra Leone auprès des Nations Unies (représentant les États d'Afrique), a été élue Vice-Présidente. Il a été annoncé que Penelope Beckles, Représentante permanente de Trinité-et-Tobago auprès des Nations Unies,

continuerait à représenter les États d'Amérique latine et des Caraïbes au sein du Bureau jusqu'à nouvel ordre.

## II. Questions d'organisation

4. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté, le plan de travail de la première session ordinaire de 2020 (UNW/2020/L.1) et le plan de travail annuel pour 2020 (UNW/2020/L.2). Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail pour la session annuelle de 2020, qui se tiendra du 22 au 24 juin 2020 (voir annexe I), en demandant qu'un point relatif aux méthodes de travail du Conseil d'administration soit ajouté à l'ordre du jour. Il a en outre adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2019 qui s'est tenue les 9 et 10 septembre 2019 (UNW/2019/9).

5. Le Conseil d'administration a adopté deux décisions : 2020/1 – Méthodes de travail du Conseil d'administration ; et 2020/2 – Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et rapport du Comité des commissaires aux comptes (voir annexe II).

## III. Déclarations liminaires

6. Le Président du Conseil d'administration a déclaré la session ouverte, en rappelant que l'année 2020 serait ponctuée d'étapes importantes pour l'égalité des sexes : Beijing+25, les vingt ans de la résolution 1325 de l'Assemblée générale des Nations Unies, les dix dernières années avant l'échéance des objectifs de développement durable, les 75 ans de l'ONU et le dixième anniversaire d'ONU-Femmes.

7. Il s'est dit résolu à poursuivre le travail considérable accompli par les précédents bureaux du Conseil d'administration, affirmant que l'égalité des sexes et la non-discrimination figuraient en tête du programme de développement de son Gouvernement, et appelant les États Membres à unir leurs efforts afin de faire entendre la voix des plus vulnérables à travers le monde.

8. Dans sa déclaration liminaire, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a remercié la Présidente et le bureau sortants avant de souhaiter la bienvenue au Président, au bureau et aux membres du Conseil d'administration nouvellement élus. Elle a souligné que le Président avait déjà apporté une contribution exemplaire pour ONU-Femmes en organisant à Helsinki, avec le Gouvernement finlandais, une table ronde des donateurs ayant permis d'obtenir de nouveaux engagements financiers de la part du pays.

9. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a profité de cette occasion pour annoncer les récentes nominations aux postes de direction d'ONU-Femmes : Sarah Hendriks, Directrice des programmes, des politiques et de l'appui intergouvernemental ; et Oulimata Sarr, Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Elle a également rappelé le départ des hautes responsables suivantes : Shahrashoub Razavi, Directrice de la section Recherches et données ; Greet de Leeuw, Directrice des ressources humaines ; et Patricia Francis, Conseillère spéciale sur la gestion du changement.

10. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a indiqué que la prochaine Commission de la condition de la femme porterait sur l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing depuis leur adoption en 1995. Les principales conclusions et les huit stratégies clés formulées dans le rapport du Secrétaire général de l'ONU donnent une idée claire de la situation des femmes et des filles dans le monde.

11. Elle a profité de cette occasion pour remercier les 167 pays ayant présenté des rapports nationaux, ainsi que les parties prenantes telles que les commissions régionales pour les consultations fructueuses menées à l'échelle régionale. Elle a également remercié la société civile et les mouvements de jeunes pour leur engagement actif. Au vu du nombre record de participations enregistrées parmi la société civile, ONU-Femmes se réjouit par avance d'adopter une déclaration politique forte et ambitieuse. La Directrice exécutive a également rappelé aux États Membres de veiller à inclure des jeunes femmes dans leurs délégations.

12. Au sujet du Forum Génération Égalité, la Directrice de l'Entité a expliqué que l'objectif d'ONU-Femmes était d'organiser un rassemblement mondial unique, multipartite, centré sur la société civile, afin d'atteindre des centaines de milliers de personnes en soutien aux droits des femmes et à l'égalité des sexes. Le forum, accueilli conjointement par le Mexique et par la France, se tiendra à Mexico les 7 et 8 mai 2020, puis à Paris du 7 au 10 juillet 2020. Elle a appelé les États Membres à promouvoir le forum dans leurs pays respectifs.

13. Anticipant le rôle directeur des États Membres, elle a rappelé la réunion de haut niveau Beijing+25 qui se déroulera dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2020. Cette réunion permettra d'évaluer les réalisations accomplies au cours de cette année d'examen, et donnera l'occasion aux chefs d'État et aux gouvernements d'exprimer leur appui et leurs engagements au plus haut niveau.

14. Rappelant que l'année 2020 marquait deux décennies depuis l'adoption de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité, la Directrice d'ONU-Femmes a indiqué que l'Entité prévoyait de commémorer cette occasion. Il sera demandé à toutes les parties prenantes de s'engager à mettre en œuvre les six priorités suivantes : 1) protection et soutien des défenseuses et défenseurs des droits des femmes et des bâtisseuses et bâtisseurs de la paix ; 2) sécurité économique des femmes en contexte de reconstruction post-conflit ; 3) pleine participation des femmes aux négociations de paix ; 4) secteur de la sécurité et opérations de maintien de la paix ; 5) analyse par sexe rigoureuse soutenant toutes les activités des Nations Unies en matière de paix et de sécurité ; et 6) ressources financières nécessaires pour réaliser des progrès dans tous ces domaines.

15. S'agissant du dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes par l'Assemblée générale des Nations Unies, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a exprimé sa reconnaissance au Conseil d'administration et à tous les États Membres pour leur soutien sans faille envers l'Entité, qui étudie les moyens de générer des changements à plus grande échelle en faveur des femmes du monde entier.

16. La Directrice de l'Entité a indiqué que les recettes préliminaires d'ONU-Femmes tirées des contributions pour 2019 atteindraient pour la première fois 503 millions de dollars, l'Entité ayant bénéficié d'une hausse importante de 60 millions grâce à l'initiative Spotlight gérée par l'Union européenne et l'ONU. Elle

a remercié tous les donateurs pour leur soutien, puis a exhorté les États Membres à envisager d'augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires et d'investir afin qu'ONU-Femmes puisse être solide et hautement efficace. Elle a toutefois expliqué qu'une fois ces chiffres ventilés, le montant des ressources ordinaires était clairement en baisse pour 2019. Les chiffres préliminaires montrent une baisse de 7 millions de dollars par rapport à 2018, et un déficit de financement d'environ 58 millions de dollars par rapport à la prévision budgétaire de 200 millions de dollars.

17. Elle a rappelé que la pérennité de l'Entité et sa capacité à apporter un appui rapide de qualité dépendaient du bon équilibre entre les ressources de base et les autres ressources. En outre, elle s'est dite fortement préoccupée par la baisse de la part des contributions aux ressources de base par rapport aux autres ressources, passée de 55 % en 2011 à 29 % environ en 2019.

18. Passant à la question de la gestion du changement, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a abordé certaines étapes importantes franchies dans le cadre de ce processus. Selon elle, la réforme de l'ONU offre l'occasion de renforcer l'attention portée à l'égalité des sexes à l'échelle du système, et d'amorcer des changements institutionnels en vue de maximiser l'efficacité d'ONU-Femmes. Elle a expliqué que certains des changements nécessaires exigeaient de la part de l'Entité une modification de ses méthodes de travail dans certains pays, afin de tirer pleinement parti de l'ensemble du système des Nations Unies, même lorsque l'Entité n'est plus présente physiquement.

19. Rappelant que le personnel d'ONU-Femmes constitue son atout le plus précieux, la Directrice de l'Entité a fait savoir que des mesures importantes avaient été prises afin de favoriser une culture plus inclusive et de haute performance sur le lieu de travail.

20. Le Conseil d'administration a été informé de la huitième opinion sans réserve consécutive rendue par le Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. En janvier 2020, 92 % des recommandations avaient été suivies d'effets, et toutes les dispositions avaient été prises assurer leur complète mise en œuvre.

21. Concernant l'examen à mi-parcours du Plan stratégique, il a été souligné que les éléments suivants seraient pris en compte au cours de cet exercice : repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ; processus d'examen de Beijing+25 ; conclusions et recommandations d'évaluations indépendantes ; analyse des résultats obtenus à ce jour ; enseignements tirés de la mise en œuvre du chapitre commun avec les plans stratégiques du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; cadre d'action fourni par les objectifs de développement durable ; et travail des coalitions d'action du Forum Génération Égalité.

22. En conclusion de ses observations liminaires, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a rappelé qu'ONU-Femmes continuait de compter sur l'appui et le partenariat du Conseil d'administration pour une organisation plus forte et mieux financée.

23. Les États Membres, prenant la parole en réponse aux déclarations liminaires, ont félicité le Président pour son élection et ont remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour ses observations approfondies.

24. Les États Membres ont salué les dix ans d'ONU-Femmes et ont souligné son rôle moteur dans la défense de l'égalité des sexes à travers le monde, tant sur le plan normatif qu'en matière d'activités programmatiques, en insistant sur le lien entre action humanitaire, développement et opérations de paix. Plusieurs déclarations ont souligné le caractère marquant de la conférence Beijing+25 ainsi que d'autres commémorations majeures. Ces événements offrent une occasion unique de stimuler la mobilisation des ressources et encourager l'appui politique, afin de remédier aux disparités persistantes tout en faisant avancer les programmes en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes malgré les reculs actuellement observés à l'échelle mondiale.

25. Plusieurs délégations ont fait part des progrès accomplis dans leurs pays respectifs en matière de promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, par exemple dans les domaines de la participation à la vie politique et économique et de la protection sociale. Il a également été question des difficultés persistantes, telles que les obstacles structurels à l'inclusion des femmes (p. ex., dans les processus de paix) et les taux élevés de mortalité maternelle.

26. Dans une déclaration conjointe, plusieurs États Membres ont souligné l'importance d'une approche cohérente et collective à l'échelle du système afin d'éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel. Cette approche doit être centrée sur les victimes et les survivantes, et faire fond sur le rôle d'ONU-Femmes. Ils ont félicité l'Entité pour l'adoption du Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des partenaires opérationnels. Les États Membres ont souhaité connaître les modalités d'adhésion de l'Entité à ce protocole, ainsi que les systèmes mis en place pour assurer le suivi de tous les partenaires. Les délégations ont félicité ONU-Femmes pour la mise en application des recommandations du rapport Deloitte présenté au Conseil d'administration l'an dernier, et se sont dites impatientes de découvrir le compte rendu de la réponse de l'administration aux recommandations de cet examen indépendant, à l'occasion de la session annuelle 2020 du Conseil d'administration. Les délégations ont appelé ONU-Femmes à poursuivre la promotion de messages percutants et cohérents au sein de l'Entité afin de faciliter le changement de culture qui s'impose, notamment en prévenant et en combattant l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement, notamment sexuel. Elles ont proposé d'aider ONU-Femmes à encourager les changements de comportement nécessaires pour concrétiser cette réforme et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

27. D'autres déclarations individuelles et collectives ont salué l'effort visant à soutenir le processus de réforme engagé à l'échelle des Nations Unies, tant au niveau du siège que des pays, ainsi que les initiatives mises en œuvre par l'Entité afin de renforcer ses capacités institutionnelles à cet égard. Les délégations ont souligné l'importance du mandat de coordination d'ONU-Femmes en matière d'intégration d'une perspective de genre dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que dans les domaines suivants : progrès en faveur de l'éducation des adolescentes et des filles ; processus de gestion du changement et rationalisation de la présence dans les pays grâce aux évaluations en

cours sur la typologie des pays ; et initiatives visant à diversifier les sources de financement au moyen de stratégies mutualisées et thématiques, y compris en s'appuyant sur les comités nationaux. Elles ont également exprimé leur appui au processus de préparation du Forum Génération Égalité et à ses coalitions d'action.

28. La délégation du Japon a annoncé le thème de sa sixième Assemblée mondiale des femmes (« WAW! with Men »), qui se tiendra en avril 2020 à Tokyo, et s'est réjouie d'accueillir à cette occasion la Directrice exécutive adjointe à la gestion des ressources, à la durabilité et aux partenariats et de porter l'enthousiasme suscité par le Forum Génération Égalité.

#### **IV. Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies**

29. Le Conseil d'administration a reçu un compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies sous la forme d'une note d'information et d'une présentation effectuée par la Directrice de la Division de la coordination, en complément des informations fournies en 2019. En s'appuyant sur les réalisations obtenues en 2019, ONU-Femmes mettra l'accent sur les objectifs suivants en 2020 :

- Participer aux examens des bureaux régionaux et des bureaux multipays à l'échelle du système et assurer la présence d'ONU-Femmes sur le terrain en tenant compte des capacités du système des Nations Unies pour le développement et en éliminant les doublons.
- Faire en sorte que l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021 prenne en compte l'incidence du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement sur la stratégie institutionnelle d'ONU-Femmes, et proposer des ajustements si nécessaire.
- Commencer l'élaboration du nouveau Plan stratégique en concertation étroite avec les autres organismes des Nations Unies afin que celui-ci reflète pleinement les attentes liées au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.
- Affiner l'avantage collaboratif d'ONU-Femmes en s'appuyant sur les partenariats pour obtenir de meilleurs résultats pour les femmes et les filles, en s'alignant notamment sur les résultats de Beijing+25 et du Forum Génération Égalité.
- Achever la typologie de pays d'ONU-Femmes, notamment en expérimentant de nouvelles approches destinées à faciliter l'appui d'ONU-Femmes aux partenaires nationaux et aux équipes de pays des Nations Unies lorsque l'Entité est un organisme non résident.
- Appuyer le déploiement des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans tous les pays concernés afin qu'ils reflètent clairement l'adoption d'une perspective axée sur l'égalité des sexes.

30. À l'avenir, ONU-Femmes contribuera étroitement aux composantes clés de la réforme qui sont encore en cours d'élaboration, notamment en établissant la version définitive du Pacte de financement et des chapitres mondiaux et régionaux du Cadre de gestion et de responsabilité. L'Entité exercera son mandat de manière optimale et

fera avancer le programme de réforme du système des Nations Unies pour le développement, en validant ses mesures d'adaptation à la réforme et en définissant des possibilités d'harmonisation supplémentaires.

31. Plusieurs délégations ont salué la mise à jour du processus de gestion du changement et les efforts déployés afin d'accroître sa cohérence avec le Pacte de financement. Elles ont instamment prié l'Entité de continuer à mettre l'accent sur l'amélioration de la rationalisation et de l'efficacité dans l'exécution des programmes conjoints afin d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain.

32. Les États Membres ont pris note des mesures prises par ONU-Femmes afin de donner suite aux engagements du Pacte de financement. Ils ont soutenu les efforts destinés à renforcer la mutualisation des financements et à préciser les modalités de mise en place de fonds thématiques. Ils ont appelé à un suivi rigoureux et à l'établissement de rapports harmonisés sur les engagements du Pacte de financement, ainsi qu'à l'intensification des efforts visant à atteindre les objectifs du Pacte. Une délégation a insisté sur le fait que les actions conjointes devaient être renforcées, notamment en améliorant la définition et l'évaluation des résultats conjoints, et a vivement encouragé les organismes à accroître les gains d'efficacité pour faire en sorte que les bénéficiaires visés reçoivent le plus d'aide possible.

33. L'un des États Membres de la région Afrique s'est dit préoccupé par la décision d'ONU-Femmes de fermer son bureau de pays et a souligné les risques potentiels liés à cette décision, comme l'annulation des réalisations obtenues dans le pays en matière d'égalité des sexes.

## **V. Séances d'information**

### **A. Examen à mi-parcours du Plan stratégique**

34. La Direction par intérim de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a fait un point sur l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021. Celui-ci a donné l'occasion d'évaluer les réalisations accomplies à ce jour, de réfléchir aux enseignements tirés et de réajuster l'orientation stratégique, la programmation et les processus de fonctionnement de l'Entité afin d'intensifier son action et d'atteindre la totalité des résultats prévus pendant la deuxième moitié du Plan stratégique. L'examen à mi-parcours a ainsi présenté les conclusions préliminaires, les possibilités et difficultés, les initiatives en cours et les étapes à suivre, et a porté sur les quatre questions clés suivantes : 1) Quelle est l'incidence des réformes et d'autres évolutions majeures du système des Nations Unies pour le développement sur la stratégie institutionnelle et les modalités de mise en œuvre d'ONU-Femmes ? 2) De quelle façon et dans quels domaines l'orientation programmatique d'ONU-Femmes doit-elle être encore améliorée afin d'accroître les effets obtenus ? 3) Avec des ressources limitées, comment ONU-Femmes peut-elle tirer parti de ses partenariats et de son mandat de coordination des Nations Unies pour renforcer sa contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ? 4) Quels ajustements doivent être apportés au Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources (indicateurs, cibles, ressources, etc.) pour mieux mettre en avant les changements produits par ONU-Femmes, notamment ses efforts visant à ne laisser personne de côté ?

35. Il a été indiqué que l'examen à mi-parcours continuerait à s'appuyer sur les flux de travail complémentaires internes et externes afin de répondre de manière exhaustive à ces quatre questions, notamment au moyen de consultations avec le

groupe de référence chargé de l'examen interdivisions à mi-parcours et toutes les autres parties prenantes concernées. Les progrès accomplis au niveau de ces flux de travail, de même que les données factuelles issues des prochaines évaluations, feront l'objet d'un suivi et seront pris en compte. Des spécialistes externes seront engagés tout au long du processus afin de compléter et d'améliorer le produit final.

36. Les États Membres ont recommandé d'élargir la portée du processus d'examen à mi-parcours au-delà des réalisations afin de mettre en évidence les limites et les difficultés, en mettant l'accent sur l'importance d'atteindre les objectifs de développement durable de manière globale et de réduire les obstacles à la programmation conjointe, en veillant à ne laisser personne de côté. L'une des personnes étant intervenues a insisté sur la nécessité pour ONU-Femmes de réaliser l'examen à mi-parcours en collaboration étroite avec les fonds et programmes des Nations Unies, en tenant compte de toutes les conséquences de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, et en intégrant toutes les évaluations menées jusqu'à présent. Dans le contexte de l'examen à mi-parcours d'ONU-Femmes proprement dit, les États Membres ont exposé leurs attentes concernant la nécessité d'une réflexion et d'une clarification plus approfondies sur le rôle coordonnateur de l'Entité dans le système réformé des Nations Unies pour le développement, tant à l'échelle mondiale que nationale. Ils ont applaudi les efforts déployés par l'Entité visant à renforcer son approche du principe consistant à ne laisser personne de côté sur le plan de la programmation et du recensement des résultats.

37. Les délégations ont demandé que les premières grandes lignes des rapports d'examen à mi-parcours soient mises à leur disposition, de préférence en présentant les éléments communs dans un format harmonisé. Elles ont également salué la proposition visant à organiser un atelier conjoint sur les examens à mi-parcours bien avant les prochaines sessions officielles des Conseils d'administration, et se sont dites impatientes d'en savoir plus à cet égard.

38. ONU-Femmes a été instamment priée de réfléchir aux effets que les réformes des Nations Unies avaient eu sur ses méthodes de travail et ses priorités programmatiques, notamment concernant le lien entre action humanitaire, paix et développement et les progrès en matière d'égalité des sexes, le tout dans le contexte de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique.

39. Dans une déclaration conjointe, plusieurs délégations ont indiqué qu'elles comptaient sur la poursuite du rôle de chef de file d'ONU-Femmes pour promouvoir la réforme au sein de l'organisation, ainsi que pour obtenir l'assurance que les représentants des pays, indépendamment de leur catégorie ou de leur rang, contribueraient à éclairer les évaluations de performance des coordonnateurs résidents, et réciproquement.

40. Certains États Membres ont estimé que le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable constituait l'instrument le plus important pour planifier et mettre en œuvre les activités de développement en partenariat avec les pays hôtes, afin de garantir l'intégration des droits humains et de l'égalité des sexes dans l'ensemble des programmes de pays.

## **B. Réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau des régions**

41. Accompagné d'une vidéo d'introduction portant sur les pratiques traditionnelles néfastes et l'importance d'interventions régionales conjointes et de programmes porteurs de transformation en la matière, ce point de l'ordre du jour a été présenté par

la Directrice régionale d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, qui a abordé la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes en Afrique orientale, australe, occidentale et centrale.

42. Comme indiqué dans la note d'information remise au Conseil d'administration, la Stratégie 2018-2021 d'ONU-Femmes pour l'Afrique a été établie à partir du Plan stratégique 2018-2021 d'ONU-Femmes. La Directrice régionale a abordé les progrès obtenus à ce jour et a mis l'accent sur quatre résultats stratégiques : 1) les femmes dirigent les processus décisionnels, y participent et en bénéficient sur un pied d'égalité ; 2) les femmes ont une sécurité de revenu, un travail décent et une sécurité économique ; 3) les femmes et les filles mènent une vie exempte de toute forme de violence ; 4) les femmes et les filles contribuent à la construction d'une paix durable et d'une société résiliente, et bénéficient de l'action humanitaire d'une manière égale. La Stratégie pour l'Afrique a également appuyé trois programmes panafricains interrégionaux visant à : 1) mettre fin au mariage d'enfants en Afrique ; 2) renforcer les mouvements de femmes œuvrant pour la transformation de l'Afrique ; 3) réduire la migration et la traite des femmes et des filles. Alors que le programme phare régional portait sur les statistiques relatives à l'égalité des sexes visant à adapter les objectifs de développement durable au contexte local, la Stratégie pour l'Afrique a reconnu le rôle des normes sociales positives en tant que facteurs permettant d'améliorer l'alignement des trois bureaux régionaux d'ONU-Femmes en Afrique, et d'intégrer leur appui technique, consultatif et politique en partenariat avec les États Membres, les organisations régionales (dont l'Union africaine), la Commission économique pour l'Afrique, les communautés économiques régionales, les organisations de la société civile et d'autres structures et institutions régionales et infrarégionales sur l'ensemble du continent africain. Cette stratégie a également permis à chaque région de devenir un centre d'excellence dans ses domaines thématiques respectifs, et de servir ainsi de pôle de connaissances et d'expertise technique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le continent.

43. Un État Membre a exprimé son souhait de connaître les difficultés que rencontre l'Entité en Afrique de même que les occasions qui s'offrent à elle dans la mise en œuvre du Protocole de Maputo, ainsi que les domaines de collaboration avec les communautés économiques régionales. La personne qui est intervenue a également demandé davantage d'informations sur les programmes d'ONU-Femmes destinés à renforcer les mouvements féministes dans la région. Une autre délégation a insisté sur l'importance capitale d'une coopération étroite avec les dirigeants locaux en vue de susciter un changement durable, en partant du niveau communautaire.

## C. Organiser le Forum Génération Égalité

44. La Directrice de la Division de la société civile a présenté ce point de l'ordre du jour. Comme indiqué par la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive dans sa déclaration liminaire, le Forum Génération Égalité est un rassemblement intergénérationnel et transversal organisé par ONU-Femmes en faveur de l'égalité des sexes. Il est accueilli conjointement par la France et le Mexique, en partenariat avec la société civile. Les discussions porteront sur les mesures et les responsabilités à prendre pour assurer la mise en œuvre intégrale de la Déclaration de Beijing, ainsi que sur la transversalité des nouveaux enjeux relatifs à l'égalité des sexes. Le plan de mobilisation des coalitions d'actions sera élaboré au Mexique les 7 et 8 mai 2020, tandis que l'annonce des coalitions d'actions et le lancement de la feuille de route auront lieu en France du 7 au 10 juillet 2020 dans le cadre de sessions satellites retransmises dans le monde entier. La vision et les composantes des coalitions

d'actions ont été présentées, ainsi que les six thèmes mondiaux retenus : 1) violence basée sur le genre ; 2) justice et droits économiques ; 3) droit à disposer de son corps et santé et droits en matière de sexualité et de reproduction ; 4) action féministe pour la justice climatique ; 5) technologies et innovations au service de l'égalité des sexes ; et 6) mouvements et leadership féministes. Chaque thème est relié à deux ou trois actions spécifiques qui font toutes l'objet d'un plan détaillé.

45. Après la présentation sur le Forum Génération Égalité, l'une des personnes qui a pris la parole a souligné l'importance d'accorder une attention particulière aux adolescentes et aux jeunes femmes, tandis qu'une autre a fait remarquer que les coalitions d'actions devraient inclure parmi leurs thèmes le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la condition des femmes dans les situations de conflit. Une délégation a insisté sur la nécessité de garantir la participation au débat des femmes handicapées, en permettant notamment leur accès physique et leur présence lors des conventions prévues au Mexique et en France. Le rôle de la participation du secteur privé dans les coalitions d'actions et son investissement en vue de combler les lacunes de mise en œuvre de l'aide publique au développement et des autres ressources publiques ont été soulignés ; il a été demandé à la direction d'ONU-Femmes d'envisager l'intégration des thèmes prioritaires des six coalitions dans le prochain cycle du Plan stratégique.

46. Plusieurs délégations ont dit espérer que les priorités décrites dans les plans relatifs aux coalitions d'actions orienteraient également les activités de l'Entité au cours des années à venir, y compris les activités stratégiques conjointes menées avec des organisations apparentées.

## **D. Méthodes de travail des conseils d'administration**

47. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté la réponse conjointe des secrétariats sur les méthodes de travail des conseils d'administration. Ce document conjoint a été soumis à l'examen des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, conformément à la demande formulée au paragraphe 2 de la décision 2019/22 des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, au paragraphe 3 de la décision 2019/20 du Conseil d'administration de l'UNICEF, et au paragraphe 2 de la décision 2019/13 du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, de « lui présenter, pour examen et délibération à sa première session ordinaire de 2020, un exemple de programme de travail annuel prévoyant des réunions d'information informelles, pour chacune des trois options présentées dans la réponse commune, assorti d'un texte explicatif sur les modifications envisagées et l'incidence qu'elles devraient avoir sur l'efficacité et l'efficience de ses activités de contrôle, ainsi que davantage d'informations sur les questions énumérées intéressant tous les conseils ». En rédigeant ce document, l'objectif des secrétariats était de présenter des plans de travail annuels indicatifs et concrets pour chaque option à partir de leurs plans de travail annuels respectifs. La démarche d'harmonisation des secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes a pris en considération les différents mandats, modèles institutionnels, modes de financement et structures organisationnelles et opérationnelles des cinq organisations relevant de ces trois conseils d'administration.

48. Dans une déclaration conjointe, certains États Membres ont salué le document conjoint élaboré par les secrétariats des conseils d'administration, rappelant que les discussions en cours sur les possibilités d'amélioration des méthodes de travail des conseils d'administration avaient été amorcées en 2016 à la suite de l'examen

quadriennal complet des activités opérationnelles. Ils ont souligné qu'il s'agissait d'un processus demandé par les États Membres et qu'il devait continuer à être dirigé par ces derniers.

49. Ils ont estimé que le document transmis par les secrétariats pour cette session apportait une contribution importante à l'entame des délibérations du Conseil d'administration sur deux points essentiels : le rôle de la réunion conjointe des conseils, et la productivité et l'efficacité des sessions du Conseil d'administration. S'agissant du rôle de la réunion conjointe des conseils, les délégations ont indiqué qu'elles souhaitaient que cette rencontre soit consacrée à l'examen des points à l'ordre du jour intéressant l'ensemble des conseils d'administration, afin de limiter la répétition des discussions au sein de chaque Conseil et d'améliorer la coordination entre ces derniers, précisant que la capacité de décision sur ces points pouvait être laissée à chaque Conseil d'administration.

50. Concernant la productivité et l'efficacité des sessions du Conseil d'administration actuellement en place, les délégations ont estimé qu'il convenait d'adopter une approche fondée sur des données probantes. Elles ont dit attendre avec intérêt la poursuite des échanges sur la façon dont les sessions officielles des conseils d'administration avaient été organisées, et ont évoqué un projet de décision en attente sur ce sujet devant être adoptée en conclusion de la session en cours du Conseil d'administration d'ONU-Femmes. Les délégations ont indiqué que les discussions devaient porter sur le contenu de l'ordre du jour des sessions officielles du Conseil. Elles ont estimé que les trois conseils d'administration devaient se réunir lorsque la situation l'exigeait, à savoir : 1) pour permettre aux organisations d'obtenir les mandats requis de la part de leurs conseils respectifs ; et 2) pour que les États Membres puissent exercer leur fonction stratégique de supervision dans une optique de contrôle qualité. Elles ont appelé tous les États Membres à s'atteler à la mise en place d'un processus orienté vers l'action, en plaçant les discussions et les orientations stratégiques au cœur des sessions officielles du Conseil d'administration.

## VI. Questions relatives à l'audit

51. La Directrice par intérim de la Division gestion et administration a présenté le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Il s'agissait de la huitième opinion sans réserve consécutive rendue par le Comité des commissaires aux comptes à ONU-Femmes depuis sa création. Le total des recettes s'élevait à 404,7 millions de dollars, et les dépenses totales étaient de 380,3 millions de dollars. L'Entité a enregistré un excédent de 24,5 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, contre un excédent de 39,6 millions de dollars en 2017. Cet excédent était dû essentiellement à une augmentation des recettes provenant des ressources autres que les ressources de base, et il sera affecté aux dépenses programmatiques des prochaines années. Le taux d'exécution des dépenses programmatiques de 2018 provenant d'autres ressources était de 80,9 %, contre un objectif de 85 %. Lors de la présentation des recettes et des dépenses par source de financement, il a été noté que l'augmentation des contributions volontaires des donateurs s'élevait à hauteur de 23,7 millions de dollars en 2018, soit une hausse de 2,6 millions de dollars de ressources ordinaires (ressources de base), et de 21,1 millions de dollars d'autres ressources.

52. La Directrice de l'audit externe (Chili) a présenté le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Selon le Comité, les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière d'ONU-Femmes au 31 décembre 2018, ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour

l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales du secteur public. Dans sa conclusion générale, le Comité des commissaires aux comptes n'a mentionné aucune erreur ou omission importante relevée au cours de l'examen des états financiers d'ONU-Femmes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

53. Le Comité des commissaires aux comptes a conclu que les mesures de contrôle prévues et appliquées par ONU-Femmes permettent d'atténuer raisonnablement les risques présents. Toutefois, il a mis en évidence des possibilités d'amélioration dans les domaines suivants : activités d'approvisionnement, programmes et opérations, recouvrement des avances accordées aux partenaires et conformité avec les règles, règlements et instructions au niveau du siège et des bureaux extérieurs.

54. La Direction par intérim de la Division de la planification stratégique, des ressources et de l'efficacité a fait un point sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. En janvier 2020, sur les 12 recommandations formulées à l'issue de l'audit 2018, 11 avaient fait l'objet de mesures d'application (92 %). Le Comité des commissaires aux comptes a estimé que 7 des 11 recommandations d'audit avaient été mises en œuvre, quatre étant en attente d'évaluation. Concernant l'état de mise en œuvre des recommandations d'audit des années précédentes, en janvier 2020, six des dix recommandations formulées en 2016 et en 2017 avaient fait l'objet de mesures d'application (60 %). Le Comité des commissaires aux comptes a estimé que trois des six recommandations d'audit avaient été mises en œuvre, trois étant en attente d'évaluation. Les quatre recommandations en cours de mise en œuvre étaient les suivantes : 1) achèvement de la typologie de pays ; 2) renforcement des capacités du Groupe de coordination de l'audit ; 3) consolidation des liens entre le système de gestion des ressources et l'outil ATLAS ; et 4) mise en place d'une politique de gestion de projet et de comptabilisation des dépenses non justifiées.

55. Les délégations ont salué la huitième opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes reçue par ONU-Femmes, qui montre que les fonds ont été utilisés conformément aux normes comptables applicables. Ils ont applaudi l'augmentation des recettes de 7 % enregistrée en 2018, s'inquiétant néanmoins de la faible hausse des contributions non préaffectées, et ont appelé les États Membres à proposer des contributions de haute qualité à ONU-Femmes. Il a été demandé à l'Entité de fournir davantage d'informations sur les déficits de financement et les autres modes de financement possibles. En outre, elle a été instamment priée de poursuivre ses efforts aux niveaux national et régional en vue de se conformer aux procédures et réglementations nouvellement renforcées en matière d'évaluation des risques de fraude, de sélection des partenaires et de suivi des audits de projets. D'autres intervenants ont insisté sur l'importance d'appliquer une approche fondée sur les risques en matière d'audit interne et externe.

## **VII. Proposition détaillée préliminaire conjointe sur la politique de recouvrement des coûts**

56. Dans la décision 2018/21 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, la décision 2018/21 du Conseil d'administration de l'UNICEF et la décision 2018/6 du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, les conseils d'administration ont demandé aux organisations : a) de soumettre une proposition préliminaire détaillée sur la politique de recouvrement des coûts à l'examen du Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 2020, en vue de soumettre une proposition finale détaillée à la décision du Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 2020 ; b) de réaliser un examen exhaustif

des taux de recouvrement des coûts dans le cadre de la proposition détaillée ; et c) d'exposer les raisons pour lesquelles l'Entité ne parvient pas à recouvrer l'intégralité des coûts, dans le cadre de la proposition détaillée. Le rapport conjoint actuel est une réponse directe aux demandes mentionnées ci-dessus. Dans la décision 2019/21 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, la décision 2019/28 du Conseil d'administration de l'UNICEF et la décision 2019/12 du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, les conseils d'administration ont demandé des informations supplémentaires sur la troisième recommandation (relative aux fonctions de supervision indépendante et de contrôle). Le rapport conjoint a répondu à cette demande en expliquant l'importance globale du recouvrement des coûts et en fournissant une analyse complémentaire et une évaluation d'impact à l'aide des éléments suivants : a) argumentation plus étayée sur les raisons pour lesquelles le recouvrement des coûts est important ; b) effets des taux de recouvrement différenciés ; et c) justification de lignes budgétaires distinctes pour l'audit interne indépendant et les activités de contrôle.

57. Dans une déclaration conjointe, plusieurs États Membres ont fait part de leur plein appui aux quatre organisations chargées d'harmoniser l'approche relative aux taux, à la classification des coûts et à la méthodologie de leur politique de recouvrement. Ces États leur ont demandé de fournir de nouvelles données ventilées à inclure dans les prochains rapports financiers. Ils ont souligné que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles appelait à maintenir la priorité accordée au recouvrement intégral des coûts, en évitant autant que possible le financement croisé – notamment en supprimant la brèche créée par les taux différenciés –, et en améliorant la politique de conformité et la transparence des dérogations octroyées.

## VIII. Dialogue structuré sur le financement

58. Le Directeur de la Division des partenariats stratégiques a présenté des pistes d'amélioration de la qualité du dialogue structuré sur le financement. Cette présentation ainsi qu'une note d'information ont été fournies au Conseil d'administration en réponse à sa décision UNW/2019/11, dans laquelle il demandait à ONU-Femmes de lui soumettre des « pistes susceptibles d'améliorer la qualité du dialogue structuré sur le financement ». Les dialogues structurés se sont déroulés dans le cadre d'un Pacte de financement qui clarifiait les responsabilités et les engagements interdépendants des États Membres et du système de développement des Nations Unies afin d'améliorer le financement à l'appui de la réalisation du Programme 2030. S'appuyant sur le Pacte, la note d'information a présenté plusieurs pistes qui serviront de base à la poursuite des discussions avec le Conseil d'administration, afin de garantir un financement optimisé et efficace du Plan stratégique d'ONU-Femmes. Les pistes proposées étaient les suivantes : 1) renforcer le lien entre les résultats et les ressources ; 2) aligner les dialogues de financement sur le Pacte de financement ; 3) favoriser un dialogue participatif ; et 4) encourager la diversité des points de vue dans les dialogues de financement.

59. Les États Membres ont félicité ONU-Femmes pour ses propositions concrètes et innovantes, en conformité avec les engagements du Pacte de financement, et ont formulé des idées destinées à améliorer le dialogue. Quelqu'un a également pris la parole pour souligner l'importance de l'harmonisation avec le Pacte de financement, et a demandé à ONU-Femmes de fournir davantage de données sur les ressources ordinaires et les autres ressources nécessaires pour atteindre les résultats du Plan stratégique et mieux repérer les déficits de financement. Les États Membres ont

engagé les bureaux de pays et les bureaux régionaux à rechercher des moyens permettant d'affecter autant que possible les ressources à des fins plus générales, et à fournir des informations à ce sujet.

## **IX. Clôture de la session**

60. En conclusion, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a rappelé aux délégations, en particulier celles des pays du Sud, d'encourager leurs pays à envisager une participation efficace au Forum Génération Égalité, notamment en se rendant disponibles pour diriger les coalitions d'actions ou y prendre part.

61. Elle a profité de cette occasion pour préciser qu'ONU-Femmes inviterait les femmes chefs d'État lors du volet mexicain du Forum Génération Égalité, qui portera sur le leadership et mettra à l'honneur les dirigeantes. Elle a invité les pays ayant une femme à leur tête, en tant que chef d'État ou de gouvernement, à encourager la participation de cette dernière. Dans les autres cas, une participation de niveau ministériel serait également bienvenue.

62. En revanche, la participation de leurs homologues masculins serait appréciée par ONU-Femmes lors du volet français du Forum Génération Égalité. Toutefois, l'objectif de l'événement est d'annoncer des contributions inédites. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a souligné qu'il s'agissait d'un forum de la société civile, auquel les chefs d'État participeraient en tant que partenaires en signe de soutien à celle-ci. Le forum des chefs d'État sera l'Assemblée générale qui se tiendra à New York au mois de septembre.

63. Prenant note de certaines questions posées par les délégations, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a salué les observations formulées par ces dernières et leur a adressé ses remerciements pour l'efficacité et la productivité de cette première session du Conseil d'administration. Elle a également dit attendre avec impatience la participation des États Membres à la prochaine Commission de la condition de la femme, et l'obtention de résultats concrets.

64. Le Président a conclu en remerciant la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, l'administration et l'ensemble du personnel pour leur réactivité et leur aide précieuse dans l'éclaircissement des questions soulevées.

La session a ensuite été levée.

## Annexe I

### Projets d'ordre du jour provisoire et de plan de travail pour la session annuelle qui se tiendra du 22 au 24 juin 2020

#### Note du secrétariat du Conseil d'administration

#### Ordre du jour provisoire

1. Questions d'organisation
2. Rapport annuel de la Directrice exécutive
3. Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies
4. Questions relatives aux politiques et aux programmes
5. Mesures prises suite aux recommandations et décisions adoptées durant la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
6. Compte rendu de la réponse de l'administration à l'examen indépendant des politiques et procédures de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) visant à lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels
7. Questions relatives à l'audit
8. Évaluation
9. Questions diverses

#### Plan de travail provisoire

<i>Jour</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
<b>Lundi 22 juin</b>	10 h – 13 h		Ouverture de la session <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes</li> </ul>
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour provisoire annoté et du plan de travail de la session annuelle de 2020</li> <li>• Adoption du rapport de la première session ordinaire de 2020</li> </ul>
		2	Rapport annuel de la Directrice exécutive <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur les progrès réalisés au titre du Plan stratégique 2018-2021, comprenant notamment l'examen à mi-parcours</li> </ul>
	13 h 15 – 14 h 30		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>
	15 h – 18 h	2	Rapport annuel de la Directrice exécutive (suite)

	<i>Après la réunion</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>	
<b>Mardi 23 juin</b>	10 h – 13 h	3	Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu sur la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies</li> </ul>	
		4	Questions relatives aux politiques et aux programmes <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance d'information sur la réponse opérationnelle d'ONU-Femmes au niveau des régions</li> </ul>	
		5	Mesures prises suite aux recommandations et décisions adoptées durant la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida <ul style="list-style-type: none"> <li>• Séance d'information sur les mesures prises suite aux recommandations et décisions adoptées durant la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida</li> </ul>	
	13 h 15 – 14 h 30		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>	
	15 h – 18 h	6	Compte rendu de la réponse de l'administration à l'examen indépendant des politiques et procédures d'ONU-Femmes visant à lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels	
	<i>Après la réunion</i>		<i>Consultations informelles sur les projets de décision</i>	
<b>Mercredi 24 juin</b>	10 h – 13 h	7	Questions relatives à l'audit <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019</li> <li>• Rapport du Comité consultatif pour les questions de supervision pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019</li> <li>• Réponses de l'administration</li> <li>• Réponse de l'administration aux rapports du Corps commun d'inspection publiés en 2019</li> </ul>	
		8	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport 2019 sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes</li> <li>• Point de vue de l'administration</li> </ul>	
		9	Questions diverses	
				<i>Adoption des projets de décision</i>
			1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation de l'ordre du jour provisoire et du plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2020</li> </ul>
			Clôture de la session	

- Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes
-

## Annexe II

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration

#### Décision 2020/1 – Méthodes de travail du Conseil d'administration

*Le Conseil d'administration :*

1. *Rappelle* la décision 2019/8 adoptée par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes relativement aux méthodes de travail du Conseil d'administration, et renouvelle les demandes qui y sont formulées ;

2. *Prend note* de la réponse conjointe du secrétariat du Conseil d'administration concernant les méthodes de travail des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Programme alimentaire mondial (PAM) conformément à la demande formulée par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes dans sa décision 2019/13 et dans les décisions connexes des autres conseils d'administration ;

3. *Prend note avec satisfaction* de la révision des directives révisées relatives aux visites sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, et aux visites conjointes sur le terrain des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ;

4. *Prie* le secrétariat du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et de l'UNICEF, de présenter aux États Membres, avant la session annuelle de 2020, en prévision de la session annuelle de 2020, afin de conclure les discussions relatives aux méthodes de travail au plus tard lors de la deuxième session ordinaire, une proposition concrète de plan de travail annuel remanié du Conseil d'administration pour 2021 incluant le programme quotidien des trois sessions et des consultations informelles, assortie d'une analyse comparative détaillée des incidences potentielles sur les points soumis à décision, les coûts globaux, l'efficacité et la supervision, l'objectif étant de réduire la charge de travail de la deuxième session ordinaire en déplaçant des points de l'ordre du jour entre les sessions officielles, selon les besoins ;

5. *Rappelle* la décision 2018/7, et souligne la nécessité de poursuivre l'harmonisation de la prise en compte des points communs à l'ordre du jour de l'ensemble des conseils d'administration, et demande au secrétariat du Conseil d'administration d'ONU-Femmes, en collaboration avec les secrétariats des conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et de l'UNICEF, d'en tenir compte dans la proposition de plan de travail remanié pour 2021 ;

6. *Rappelle également* la décision 2018/7 et demande à la direction d'ONU-Femmes de répondre à toutes les questions posées par les États Membres, et, en cas de questions non résolues, de communiquer une réponse écrite dans un délai raisonnable de manière à ne pas alourdir la charge de travail du secrétariat du Conseil d'administration d'ONU-Femmes ;

7. *Prend note* avec satisfaction du système actuel de suivi des décisions du Conseil d'administration, et demande au secrétariat d'y inclure le texte intégral des décisions afin que les États Membres puissent contrôler pleinement la suite donnée aux décisions ainsi que leur mise en œuvre, à partir de 2019.

## **Décision 2020/2 – Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

*Le Conseil d'administration :*

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2018 ;

2. *Prend note* de la huitième opinion sans réserve rendue par le Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers d'ONU-Femmes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

3. *Note* les domaines d'amélioration mentionnés dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, et appelle à cet égard la direction d'ONU-Femmes à renforcer la gouvernance, la gestion des risques, les contrôles internes et la responsabilité au sein de l'Entité ;

4. *Note* avec préoccupation les recommandations en attente de mise en œuvre formulées dans les rapports d'audit de 2016 et 2017 du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que la baisse correspondante du taux de mise en œuvre pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, et demande à ONU-Femmes de donner pleinement suite aux recommandations en attente d'application ;

5. *Prie* ONU-Femmes d'intervenir efficacement dans les domaines d'amélioration mis en évidence dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes ;

6. *Prend note* de la réponse d'ONU-Femmes au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers d'ONU-Femmes pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.